BnF Gallica

Le Populaire (Paris)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Parti socialiste SFIO (France),Parti socialiste (France). Fédération (Paris). Le Populaire (Paris). 1916-1970.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
reutilisationcommerciale@bnf.fr.

LE POPULAIRE
Economique et Social

LES BAGARRES AU REICHSTAG

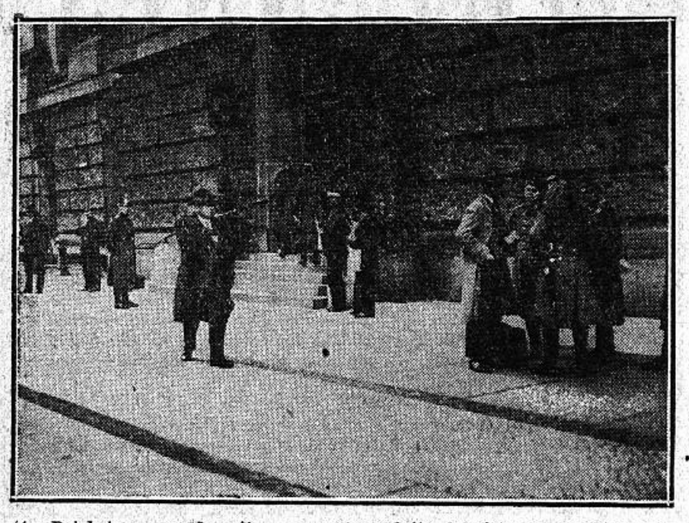

Au Reichstag — on le sait — se sont produits de sérieuses bagarres qui ont été marquées par une attaque personnelle contre l'écrivain Dr Klotz. Quatre députés « nazis » ont été arrêtés. Parmi eux M. Strasser, leader raciste au Reichstag. A la sortie du Reichstag, les députés doivent présenter leur carte (voir notre cliché), afin de faciliter l'arrestation de ceux auxquels cette carte avait été retirée à l'intérieur après la bagarre entre « nazis » et les autres députés. Les députés arrêtés ont depuis été relâchés.

LITTÉRATURE prolétarienne

Ce titre semble tiré d'une idée qui vit déjà. Des gens s'occupent de la faire vivre. Ils veulent instituer un débat autour d'elle et controverser sur des points de vue à son sujet. Peut-être l'idée était-elle déjà vieille, aussi vieille que celle dont on parlait jadis à propos de l'art prolétarien. L'idée d'une littérature prolétarienne s'est trouvée à nouveau sur le plan de l'actualité par suite des nouvelles méthodes employées en Russie soviétique pour écrire, imprimer et faire paraître des livres. La littérature soviétique est nouvelle. Elle ne ressemble plus à celle du temps du tzarisme. Est-ce à dire qu'elle est prolétarienne, c'est-à-dire issue de cerveaux ouvriers occupés à des travaux manuels ?

Je crois que la littérature soviétique est le produit d'une nouvelle génération d'écrivains qui n'est pas encore complètement formée et qui a encore du chemin à parcourir avant de pouvoir donner toute sa mesure. Mais ces écrivains nouveaux qui écrivent pour les prolétaires et aussi pour ceux qui ne le sont pas n'ont pas créé, selon moi, une littérature prolétarienne. Ils ont donné à la littérature une forme particulière, un ton particulier, une allure spéciale.

Personnellement je m'accoutume difficilement à l'idée d'une littérature prolétarienne et je ne parviens pas à comprendre que l'art pourrait être prolétarien ou le produit d'une classe prolétarienne.

Dans le domaine de l'art, la littérature n'atteint à la vérité que si elle est affranchie de toutes les contraintes, de toutes les servitudes, de tous les conformismes ; que si elle est libérée de l'esclavage économique, du salariat, du chiffre de vente et du tirage de l'ouvrage.

Or, l'ouvrier est encore un esclave ; il n'a pas les moyens de s'élever au sentiment de la pleine liberté ni d'atteindre à la vérité. Et je ne vois pas qu'on puisse tirer une littérature prolétarienne d'un prolétariat qui n'est ni libéré ni affranchi.

Vous me direz que l'ouvrier qui fait un livre peut réussir à le faire aussi bien qu'un écrivain de métier et avoir sur ce dernier l'avantage d'être plus près de la vérité et d'être plus sincère. Oui, mais cet ouvrier n'est déjà plus un prolétaire, c'est un ouvrier qui a quitté le métier ou que l'on a chassé de l'usine. C'est déjà un homme à moitié affranchi, aux trois quarts libéré.

Vous me direz encore que l'ouvrier capable d'écrire un livre sur le milieu dans lequel il vit, fera un ouvrage supérieur à celui de l'écrivain de métier, malgré que ce dernier donnera à son livre une forme meilleure et la marque de son talent. Ceci est très possible, mais ce n'est pas là que l'art trouve son compte et ce n'est pas ce qui permet d'instituer une littérature prolétarienne.

Nietzsche nous dit-on, tirait à 400 exemplaires. Stendhal, ajoute-t-on, tirait à 200. Ceux qui les imitent aujourd'hui constituent l'élite et sacrifient à la véritable littérature. S'ils ne sont pas fortunés par avance, ils crèvent de faim. Les autres, ceux qui ne veulent pas crever de faim, travaillent dans le genre qui se vend, recherchent le genre qui tire à 20.000 ou 30.000 et rapporte de l'argent. Ce n'est pas cela de la littérature. C'est du commerce littéraire. On peut ainsi obtenir l'Académie en flattant les bas instincts populaires, en alimentant les passions les plus viles, en fabriquant de la marchandise littéraire vendable comme d'autres fabriquent des pâtes alimentaires. Pour associer l'Académie aux profits commerciaux, il suffira que le talent consacré au genre qui plaît soit accompagné d'une publicité bien dosée et d'un bluff habilement exploité.

Veut-on, par la littérature prolétarienne, créer un genre supplémentaire ? En ce cas je ne vois pas ce que la littérature peut y gagner.

Ne confondons pas journalisme ouvrier avec littérature. Le « Rabcor » d'usine, le correspondant d'atelier ne sont pas tenus d'être des littérateurs. Ils doivent écrire comme ils savent, comme ils pensent, comme ils sont, comme ils observent, comme ils parlent. Mais ne nous égarons pas et ne les égarons pas. L'argot d'usine, le franc langage d'atelier, les expressions pittoresques tirées du faubourg ou du coin de banlieue sont bien quand ils sont naturels. Mais quand la plume est ostensiblement poissarde, quand les phrases indiquent la recherche systématique d'écrire en gouape ou en faiseur, ça n'est même plus une contribution à une forme de l'art, c'est un genre, c'est du genre. Il faut être très prudent sur la pratique du journalisme d'usine et d'atelier. Le correspondant ouvrier sera souvent tenté par son propre dégoût, par ses rancunes personnelles, par son aversion individuelle. Il se laissera aller à la haine du « singe », à la rancune du « chaouch », à la vengeance contre tel « renard » ou tel « jaune ». Il oubliera l'essentiel, la cause du mal, le régime capitaliste, le salariat. Il ne verra pas le but, la libération collective, l'affranchissement prolétarien, l'organisation ouvrière.

Il traduira usine par boîte ; travail par bosser, gratter, buriner, marner ; il empruntera tous les termes exprimant son dégoût, sa lassitude, son détachement, son mépris. Combien il sera loin de la littérature et combien peu il contribuera à donner à celle-ci une forme prolétarienne. Car si le dégoût, le mépris, le détachement s'appliquent parfaitement au travail esclave, il faut craindre de retrouver les mêmes sentiments dans le travail affranchi et le prolétariat libéré.

En y réfléchissant bien, il ne faut pas exclure la contribution directe des ouvriers de la production livresque et journalistique. Mais il faut envisager cette contribution avec mesure et prudence.

La méthode des frères Boneff était, à mon avis, la meilleure. Ils procédaient par l'enquête directe, en allant directement aux faits, en puisant directement à l'intérieur des usines et des ateliers, en interrogeant directement les ouvriers, en observant directement les divers aspects de l'exploitation des hommes et du travail esclave. Les Bonneff donnaient une production littéraire et journalistique qui avait une forme prolétarienne, mais ils ne prétendaient pas créer une littérature prolétarienne. En les relisant, je me rends compte que ces auteurs n'ont pas considéré le travail et les travailleurs comme un genre de littérature à exploiter, mais comme un champ de vie humaine intense d'où il fallait tirer de la lumière et de la vérité.

En cette matière comme en bien d'autres, voyez-vous, ce qu'il faut éviter, c'est la chute, la descente, le nivellement par en bas, l'affaissement moral, le recul de la mentalité qui subordonneraient l'affranchissement des hommes à des conditions médiocres.

G. DUMOULIN.

Le mouvement syndical international

La Fédération internationale des P.T.T. tiendra un congrès au mois d'août

Le VIIe Congrès international du personnel des Postes, Télégraphes et Téléphones se tiendra du 25 au 28 août à Lucerne. L'ordre du jour prévoit notamment un exposé de J.W. Bowen sur l'amoindrissement de la capacité d'achat des agents des P.T.T., ainsi qu'un exposé de E. Courrière sur l'hygiène dans les services des P.T.T.

Le Comité plénier de l'Internationale des P.T.T. s'est réunie à Vienne les 6 et 7 avril. Il a décidé de continuer à soutenir vigoureusement la thèse de l'échange des fonctionnaires appartenant aux P.T.T. L'Internationale des P.T.T. demeure dans l'expectative provisoire au sujet de la proposition faite par l'ancien ministre des Postes yougoslaves tendant à la création d'une académie postale internationale. La réunion délibéra longuement sur la situation économique et vota une résolution déclarant que l'assainissement social et économique des nations ne pourra se produire que lorsqu'on aura résolu, dans le plus bref délai possible, le problème des réparations et des dettes ainsi que les questions connexes. La résolution déclare que cette affirmation doit être solennellement portée à la connaissance des gouvernements responsables et qu'on doit exprimer en même temps l'espoir qu'on cherche et trouve sans retard une solution équitable. Le Comité plénier a fixé à nouveau son attitude sur la question du désarmemen tet a voté à ce propos une résolution, qui a été communiquée à la Conférence du Désarmement.

Le secrétaire international a communiqué à la réunion que les fédérations norvégienne et suédoise de facteurs des postes décideront probablement à leur prochain congrès l'affiliation à l'I.P.T.T. Quand ces affiliations se seront produites, l'Internationale comprendra 38 organisations dans 26 pays.

NOTRE TABLEAU D'HONNEUR

Une mention spéciale doit être adressée aux membres du Comité de Presse du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire) dont le secrétaire, le citoyen Le Blanc nous a fait parvenir 150 mois d'abonnements depuis mars 1931.

A LA MAIRIE DE MONTROUGE

Le Congrès fédéral de la Seine a discuté hier du problème de la participation au pouvoir

Dans la séance du matin il a adopté les différents rapports statutaires

C'est dans une atmosphère de satisfaction générale que s'est ouvert hier matin le Congrès de la Fédération de la Seine, à la mairie de Montrouge.

Les socialistes de l'agglomération parisienne ont tout lieu d'être fiers de la magnifique victoire qu'ils ont remportée aux élections dernières. Le nombre de leurs députés passe de 4 à 9, encore, comme l'a fait observer Longuet — qui, en sa qualité de député de la circonscription de Montrouge, présidait la première séance — la Chambre ne manquera-t-elle pas d'invalider MM. Péchin et Fernand-Laurent élus par de fâcheuses compromissions. Ainsi la fédération aura triplé le nombre de ses députés.

Longuet ne manqua pas, non plus, de rendre hommage au Bureau fédéral dont l'action patiente et persévérante a permis l'heureux regroupement des forces ouvrières qu'on a pu enregistrer les 1er et 8 mai.

Après que le Congrès, unanime, eut adressé, sur la proposition de Farinet, l'hommage de sa respectueuse sympathie à la famille d'Albert Thomas, on passa à la discussion des rapports statutaires.

Le rapport moral et celui du groupe parlementaire furent adoptés à l'unanimité, sans débat.

Quelques brèves observations se produisirent à propos du rapport financier. *Osmin*, notamment, réclama un énergique rappel à l'ordre des parlementaires trop en retard dans le paiement de leurs cotisations.

Becquelin demanda qu'on envisage la possibilité d'un nouvel effort de propagande par affiches et *Goldschild* réclama l'augmentation des subventions ordinairement attribuées aux Jeunesses Socialistes.

Le rapport sur l'Internationale fut également adopté et l'on parla un peu plus longuement du rapport de la Commission des conflits.

Une motion de la section de Bagneux réclamait une sorte d'amnistie pour toutes les peines prononcées contre des manquements à la discipline dans le ressort de la Fédération.

Cela détermina une assez vive discussion.

Dupont (d'Asnières) insista sur la nécessité d'une discipline sévère à l'intérieur du Parti.

Vogel (Stains) s'opposa également à l'adoption de la motion de Bagneux tandis qu'*Alloix* précisait qu'en tout état de cause, il faudrait envisager des cas d'espèce et ne prendre de décisions qu'après l'avis des sections d'où émanaient les demandes de contrôle. *Armand Kahn*, au contraire, demanda qu'on fasse pleinement confiance à la Commission des conflits et qu'on ne réforme pas ses décisions.

Et *Farinet* fit entendre une note qu'approuva l'unanimité de l'auditoire en soulignant l'importance trop souvent méconnue des commissions fédérale et nationale, des conflits.

La motion de Bagneux fut renvoyée à la Commission des résolutions et l'on accepta avec d'excellents commentaires de *Suzanne Buisson* le rapport sur l'organisation des femmes socialistes.

En ce qui concerne le rapport du *Populaire*, Germaine Patchéne, au nom de la cinquième section, formula quelques critiques sur la formule de la *Page de la Femme* et demanda que le recrutement du personnel féminin de l'Administration du journal soit arrêté en plein accord avec le Syndicat confédéré des Employés.

Ces suggestions furent aussitôt renvoyées à la Commission des résolutions, de même que quelques autres faites par Goldschild (Les Lilas) et par des camarades qui « souhaiteraient voir le *Populaire* prendre une attitude plus combattive. »

Farinet attira l'attention du Congrès sur l'impérieuse nécessité qui s'impose à tous les militants de banlieue d'activer la vente du *Populaire* s'ils ne veulent pas que le Conseil d'Administration abandonne le système actuel de reprise des invendus particulièrement onéreux.

Chabrier invita les délégués à adresser des félicitations au *Populaire* dont les éditions spéciales et la campagne d'affiches ont été particulièrement utiles au Parti.

Les rapports statutaires adoptés sous le bénéfice des observations que nous avons rapportées, un bref débat s'engagea sur l'attitude que le Parti devra prendre aux élections sénatoriales d'octobre prochain. Suzanne Buisson préconise, à ce sujet, une attitude énergique vis-à-vis des candidats sur la question fort importante du vote des femmes.

Après *Joublot*, *Morizet* rappela qu'un projet de loi intéressant spécialement la Fédération de la Seine est toujours pendant devant le Sénat. Il s'agit de la péréquation des circonscriptions municipales à Paris.

Un des premiers points, dans l'hypothèse d'une participation socialiste au pouvoir comme dans celle d'une concentration, ce sera, dit le sénateur-maire de Boulogne-Billancourt, de faire aboutir ce projet de loi.

Et la séance du matin fut levée.

Réduction du budget militaire au niveau des dépenses de 1928, dès le prochain budget.

Application immédiate de la semaine de 40 heures sans la subordonner à la ratification d'une convention internationale.

Assurance contre le chômage et les risques agricoles.

Contrôle des banques.

Création des offices agricoles.

Sur ces points, assure Zyromski, le parti radical ne manquera pas de répondre : Non !

Auray, qui parle le dernier, note que Zyromski n'a pas formulé d'opposition absolue au principe de la participation ministérielle.

— Cela prouve, dit-il avec humour, qu'on peut se trouver réunis en un même point après avoir emprunté des chemins différents. »

Il remarque que la grande majorité du Congrès a considéré qu'il convenait de s'inquiéter des circonstances graves dans lesquelles nous vivons et même qu'un fort courant se dessine dans le sens de la participation.

— Le socialisme, poursuit-il avec force, doit se déterminer face à lui-même, en fonction de sa mission et du mandat qu'il a reçu du suffrage universel et non pas en fonction de l'attitude d'autres partis ».

Et après avoir souligné tout ce qui fait de notre parti une organisation puissante ayant confiance en elle-même, il observe encore qu'il ne s'agit de prendre que des engagements limités et non pas définitifs.

— Ne soyons pas trop habiles, conseille-t-il en terminant. En politique, certaines habiletés se retournent contre leurs autours ! »

Sur une intervention de Gaston Weill on décide alors de clore la discussion et l'on procède à la nomination de la Commission des résolutions, après avoir réparti en six fractions les différentes nuances de pensée qui se sont manifestées au cours du Congrès.

Les textes de ces résolutions seront adressés aux sections. — *L. H.*

Commission des résolutions

Motion Zyromski. — Graziani, Farinet, Osmin, Louis Lévy, Guerre, Chabrier, Cornille, Joublot, Charles Pivert, Jacques Zyromski.

Suppléants : Goldschild, Fromentin, Desphilippon, Mayer.

Motion Perrin-Montagnon : Guillevic, Auray, Vallon, Weill-Raynal, Suzanne Buisson, Maussant, Chaillé, Bouvet, Perrin, Montagnon.

Suppléants : Grimald, Espire, Cornu.

Motion Pivert. — Jousse, Gaston Weill, Alloix, Jean Jules, Aury, Vauglin, Desnoyelles, Périgault.

Suppléant : Becquelin.

Motion Lagorgette : Lagorgette et Longuet.

Suppléants : Jardel, Serre.

Motion Kahn : Armand Kahn.

Action socialiste : Alleaume.

L'attitude du groupe parlementaire dans la nouvelle législature

L'après-midi fut consacré à la question, brûlante d'actualité, de l'attitude du groupe parlementaire au cours de la législature qui va commencer.

Bien entendu, le débat roule tout entier sur la question de la participation socialiste à l'exercice du pouvoir conjointement avec les partis de gauche.

La séance était présidée par Graziani qu'assistaient deux assesseurs appartenant à des sections qui auraient normalement dû enregitrer des succès dimanche dernier, Puteaux (Lauray) et la 12e (Lecouteux).

Graziani parle le premier et très brièvement, prêchant ainsi d'exemple...

Pour lui, pas de situation nouvelle. Comme par le passé le groupe parlementaire devra se conformer aux décisions du Parti.

Le groupe exigera la mise en action du programme qui a été présenté au pays. En outre, dans le cas où des offres nous seront faites, ce n'est pas le Président du Conseil qui devra désigner les ministres socialistes, mais le Parti lui-même.

Fischer (19e section) souligne la complexité du problème et fait confiance à la C.A.P. pour engager les pourparlers.

Pour *Joublot* (18e section) si l'on a recueilli un certain succès dans le pays c'est parce que le Parti a toujours su s'opposer à la participation. Il recommande d'être prudent vis-à-vis des radicaux dont certaines attitudes toutes récentes sont inquiétantes.

Si le Parti accepte la participation, il lui faudra se montrer exigeant. Comme points principaux du programme commun, Joublot indique : la nationalisation des mines, des chemins de fer et des assurances, la semaine de quarante heures, une réduction de 25 p. 100 des dépenses militaires et, éventuellement, une action énergique contre les saboteurs du crédit public.

A. Kahn (11e section) préconise dans le même ordre d'idées le retour au mandat municipal de quatre ans, le vote des femmes et la R. P.

Marceau Pivert, est lui, très énergiquement opposé à la participation. Il établit une liste assez longue des circonstances dans lesquelles, de 1924 à 1926, le parti radical a rompu ses engagements dans des votes importants et il en tire argument pour conclure : « On ne contracte pas avec la cohue »

Le Parti peut envisager, dans une certaine mesure, une politique de soutien. C'est tout.

Etcheverry pose la question : « Les circonstances exceptionnelles prévues dans la Charte du Parti, peuvent-elles être invoquées ? »

Oui, répond-il, par suite des événements extérieurs.

Avec *Perrigault*, c'est une nouvelle attitude d'hostilité complète qui se manifeste : le groupe ne peut apporter ses votes de soutien que sur les questions contenues dans la plate-forme électorale.

Lorsin (7e) conteste la possibilité de réaliser des réformes importantes : « La caisse est vide, dit-il, avec quoi les effectuerait-on ?

Heuzé (7e) se prononce pour une opposition résolue qui permettra de développer la propagande socialiste.

Perrin (18e) fait remarquer que ce qui importe surtout, c'est moins de rechercher dans le passé la position des partis de gauche que de définir l'attitude du groupe dans la législature actuelle.

On ne peut, assure Perrin, oublier ainsi les ententes contractées ces dernières semaines, ententes qui ont pour résultat de déterminer sur le nom d'un candidat de gauche la fusion de différentes classes laborieuses.

Contre le capitalisme féodal, contre le néo-fascisme tardieusard, il y a une majorité absolue pour les partis de gauche.

A quoi bon ruser, jouer à cache-cache ? C'est une méthode inférieure. Nous devons avoir, nous, une attitude loyale et claire.

Contre la concentration, les socialistes sont unanimement dressés. Peuvent-ils par leur attitude parlementaire contribuer à la créer ?

Cependant, précise Perrin, il n'y a sans doute pas, dans la fédération de partisans d'une participation sans conditions.

Après *Dubrouski*, opposé à toute participation avec des partis bourgeois ou semi-bourgeois, on entend *Montagnon* qui complète l'exposé de Perrin.

Le député des Grandes-Carrières attire l'attention sur les circonstances de l'heure. Une crise économique redoutable pèse sur le monde. Il serait imprudent de renouveler l'erreur de la social-démocratie qui s'est laissée couper des classes moyennes.

S'il y a encore des esprits tentés de croire que la crise économique travaille pour le socialisme, qu'ils se détrompent! La laisser se développer, c'est courir le risque de voir le fascisme monter au pouvoir : l'exemple allemand est sous nos yeux.

Et puis, ajoute Montagnon, l'axe de résolution des grands problèmes passe par Genève et Lausanne. Seule la France peut y dire les mots de détente nécessaire. Comment pourrait-elle les prononcer sans nous ?

Montagnon demande au Congrès de ne pas se montrer trop brutal.

Un programme de réalisations devrait, selon lui, comporter l'abandon de la politique d'amortissement, la stimulation de la consommation par une revalorisation des salaires. Montagnon voudrait aussi qu'on donne une allure plus technique au régime parlementaire et qu'on étende les pouvoirs du Conseil économique. Tout cela ne peut être réalisé que sous une impulsion socialiste.

« Nous devons sans doute pousser les radicaux, dit-il. Ce n'est pas pour eux que nous le ferons. Pas même pour nous. Mais pour le bien de la démocratie tout entière ».

Zyromski succède à Montagnon et de suite, il expose que le problème de la participation doit être considéré comme indépendant de l'existence ou de la non-existence d'une majorité de gauche.

Zyromski reste adversaire de formations permanentes avec les partis bourgeois.

Et s'il admet cependant qu'on établisse en réponse aux propositions que nous fera *peut-être* le parti radical un programme de réalisations, c'est qu'il sait bien que le parti radical, par suite de sa composition sociale, ne voudra pas l'accepter.

Les radicaux tiennent à la concentration. Le mutisme opposé par Herriot aux questions précises de Blum, sa réserve au cours de la campagne électorale, l'ajournement de la réunion du Comité exécutif, tout cela permet de supposer que nos voisins de droite songent seulement à faire retomber sur l'étroite intransigeance socialiste, leur propre volonté de réaliser la concentration

Les conditions minima auxquelles un accord pourrait être envisagé sont ainsi détaillées par Zyromski.

Les chauffeurs de taxis bordelais s'organisent

Bordeaux, 15 mai (*Populaire*). — Il y a quelques années les chauffeurs de taxis bordelais se constituèrent en syndicat professionnel et, depuis ce jour, cette organisation s'est toujours maintenue, ajoutons même qu'elle a sérieusement contribué à l'amélioration des conditions de travail des membres de cette intéressante corporation.

A côté du syndicat nos camarades ont créé une coopérative qui compte près de 300 adhérents. Cet organisme, dont la direction est confiée à un de nos meilleurs militants, le camarade Laurent, fonctionne admirablement.

Les sociétaires retirent de sérieux profits en se servant à la coopérative, il est à souhaiter que sous peu tous les petits patrons chauffeurs, conduisant eux-mêmes leur voiture soient enrôlés dans cette société.

Pour la première fois le syndicat vient d'organiser un banquet corporatif auquel assistaient une centaine de convives.

Ces agapes fraternelles se déroulèrent dans la joie et dans une atmosphère de franche camaraderie.

Les camarades Juyon, secrétaire du syndicat et Perraux, trésorier, méritent d'être félicités pour avoir assuré la parfaite réussite de cette manifestation.

Le syndicat s'efforce de recruter les inorganisés mais il se heurte à un esprit d'égoïsme forcené de quelques petits patrons chauffeurs.

Les chauffeurs des Compagnies hésitent à venir au syndicat alors qu'ils auraient tant besoin d'améliorer leur sort.

La persévérance de nos amis triomphera de tous les obstacles. — *L.-G. R*

Le Congrès National de la Fédération de l'habillement s'est ouvert hier

Le Congrès national de la Fédération de l'Habillement s'est ouvert hier matin, à 9 heures, salle André-Dumercq, 211, rue Lafayette.

Après l'examen des rapports moral et financier, les délégués ont procédé à l'élection du secrétaire général, du trésorier et des membres de la commission administrative.

Ils ont discuté ensuite un rapport de Bonnet (Paris), sur la crise économique et ses répercussions dans l'industrie de l'habillement.

Ce rapport, très fouillé, étudie les causes générales de la crise, puis les circonstances particulières qui ont favorisé son développement dans l'habillement. Enfin, il énumère les mesures qui pourraient restreindre les conséquences de la situation actuelle.

C'est à dessein que cette question a été seule inscrite à l'ordre du jour, afin que le débat puisse revêtir toute l'ampleur nécessaire.

ACHETEZ TOUJOURS
VOTRE « POPULAIRE »
AU MEME MARCHAND

LA BROUETTE A PNEU

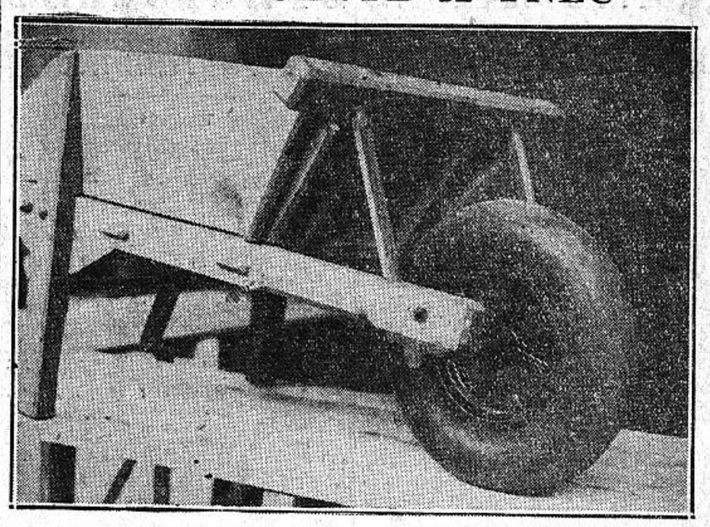

A la Foire qui se tient actuellement à Lille, on peut trouver de nombreuses machines qui augmentent encore le rendement des ouvriers. Mais on ne se contente point d'inventer, on améliore ce qui existait déjà ; témoin cette brouette dont la roue a été remplacée par une roue d'automobile équipée d'un pneu et d'une chambre à air de petites dimensions. Cette roue possède une plus grande surface de roulement et s'enfonce moins en terrains meubles ; de plus elle diminue considérablement les chocs et l'effort.

La "Conférence libre du désarmement"

La « Conférence libre du Désarmement », dont l'objet était la critique des projets français présentés à Genève, et l'étude des problèmes du désarmement, a réuni, les 23 et 24 avril, pendant ses deux journées de travail présidées par Félicien Challaye, environ six cents hommes et femmes de tous partis et hors de partis, soit venus à titre individuel, soit délégués des associations pacifistes ou de groupes spontanément formés dans les provinces. Ainsi représentaient-ils plus de deux milliers de personnes ayant signé des listes d'adhésion. Il y faut joindre les noms de personnalités connues, comme René Arcos, J.-R. Bloch, André Chamson, Georges Duhamel, Charles Dullin, Luc Durtain, Jean Guéhenno, Jean Giono, Jacques Robertfrance, Romain Rolland, Marcel Martinet, Frans Masereel, Paul Signac, Charles Vildrac, etc... etc...

L'Assemblée a condamné la thèse de la seule responsabilité de l'Allemagne dans la guerre de 1914 et de la sécurité par la course aux armements; le truquage des budgets de guerre, la fabrication et le commerce privé des armes, qui enrichissent des profiteurs sans vergogne; enfin, l'utopie dangereuse d'une armée internationale; et demande la liquidation de la dernière guerre et la revision des traités comme prélude au désarmement total et universel.

Un manifeste a été adressé à Genève à Henderson, président de la Conférence du Désarmement, et répandu dans la presse et les associations internationales.

La conclusion de ce manifeste est la suivante :

« Il va de soi que si la guerre était réellement mise « hors la loi », le commerce des engins de guerre serait prohibé, les armées permanentes supprimées

« Le désarmement ne peut donc avoir lieu que si les peuples mandatent pour les gouverner des hommes assez libres et assez courageux pour écarter du pouvoir les marchands de canons et de munitions, et tous ceux que la fabrication ou le commerce de munitions enrichit directement ou indirectement. Si cet assainissement du pouvoir ne se produit pas légalement, si les lois ne condamnent pas ces profits coupables dans tous les pays, il est à prévoir que les peuples lassés et éclairés enfin, se débarrassent par des moyens violents des hommes qui causent leur ruine et menacent leur vie même.

« Du point de vue des rapports internationaux, le désarmement ne saurait être efficace et réel que s'il est accompagné d'une *reconstruction pacifique du monde, à la fois politique et économique*, qui implique *la liquidation complète de la dernière guerre, et la revision des traités imposés* dans la haine. Les injustices commises doivent être réparées, l'égalité des droits des vaincus et des vainqueurs doit être reconnue, pour que les peuples réconciliés puissent réellement coopérer en paix. »

DROIT OUVRIER

Les cahiers des charges des marchés de l'Etat

Le Congrès de la Fédération des travailleurs du bâtiment et des travaux publics, réunie ces jours derniers, a examiné la grave question des conditions du travail dans l'exécution des marchés de l'Etat.

Cette question a fait l'objet d'une réglementation, laquelle a été établie par un décret en date du 10 août 1899.

Les dites préoccupations portent principalement sur la composition et le fonctionnement des commissions qui son chargées de l'établissement des bordereaux des salaires ainsi que sur l'observation de ces bordereaux par les entrepreneurs secondaires à qui les entrepreneurs principaux, titulaires des marchés, sous-traitent certaines parties de leurs travaux.

Eh bien, voici ce que prévoit à ce sujet le décret du 10 août 1899.

Les cahiers des charges des marchés de l'Etat doivent contenir des clauses par lesquelles l'entrepreneur est tenu de payer aux ouvriers un salaire normal égal pour chaque profession et dans chaque profession pour chaque catégorie d'ouvriers au taux couramment appliqué dans la ville ou la région où le travail a été exécuté.

Un bordereau des salaires répondant à la définition qui précède doit être joint à chaque cahier des charges ; l'administration est chargée de l'établir et pour cela elle doit d'abord se référer aux conventions collectives de travail s'il en existe ou à défaut de ces conventions *provoquer* l'avis de commissions mixtes composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers.

D'autre part, les mêmes cahiers des charges doivent interdire à l'entrepreneur de céder à des sous-traitants aucune partie de son entreprise à moins d'obtenir l'autorisation expresse de l'administration. Au surplus l'entrepreneur qui obtient cette autorisation reste *personnellement responsable de l'exécution des clauses du cahier des charges tant envers l'administration que vis-à-vis des ouvriers et des tiers.*

Par conséquent, il semble bien d'abord que dans tous les cas les travailleurs doivent intervenir dans l'établissement du bordereau des salaires soit par les conventions collectives de travail que leurs syndicats ont conclues en leur nom soit par l'intermédiaire de leurs représentants dans le sein des commissions mixtes. Il semble bien aussi que tous les employeurs qui concourent à l'exécution d'un marché de l'Etat que ce soit au titre de titulaire du marché *ou au titre de sous-traitant sont tenus d'exécuter les clauses du cahier des charges et notamment d'observer le bordereau des salaires.*

Mais les syndicats ouvriers doivent veiller attentivement à ce que les cahiers des charges contiennent bien toutes les clauses que le décret du 10 août 1899 a prescrit d'y insérer *car c'est la condition essentielle pour que ces clauses soient applicables.*

CHAILLE.

LA CRISE ECONOMIQUE

Au 7 mai, on dénombrait officiellement 295.000 chômeurs "secourus" ou "assistés"

Les chômeurs « secourus »

A la date du 7 mai 1932, le nombre des chômeurs inscrits est de 276.125, dont 219.649 hommes et 56.476 femmes. La semaine précédente, le nombre des chômeurs bénéficiaires d'allocations était de 282.013 (224.424 hommes et 57.589 femmes), soit pour la semaine dernière une diminution de 5.888 unités.

A la date précitée du 7 mai, le fonds de chômage de la ville de Paris compte 91.844 chômeurs inscrits (62.988 hommes et 28.856 femmes), contre 92.229 la semaine précédente ; ceux des autres communes de la Seine, 55.367 (41.891 hommes et 13.476 femmes), au lieu de 57.283 ; au total, 147.211 chômeurs sont inscrits dans le département contre 149.512 la semaine précédente, soit une diminution de 2.301 unités.

L'an passé, pendant la semaine correspondante de mai, le fonds de chômage de la ville de Paris et ceux des autres communes de la Seine comptaient 31.502 chômeurs inscrits. Il y a donc cette année une augmentation de 115.709 chômeurs inscrits dans le département de la Seine.

Dans l'ensemble des départements autres que la Seine, le nombre des chômeurs inscrits est de 128.914 ; la semaine précédente, il était de 132.501, soit une diminution de 3.587 chômeurs inscrits.

Les chômeurs « assistés »

Mais il faut tenir compte que le décret du 11 novembre 1931 prévoit le versement d'un secours par les bureaux de bienfaisance aux chômeurs complets ayant épuisé le droit aux allocations prévues par les règlements des fonds publics de chômage (plus de 180 jours). En dehors de l'Assistance publique de Paris, 132 bureaux de bienfaisance ou d'assistance ont réclamé le bénéfice de ce décret et des allocations ont été allouées à 19.123 bénéficiaires (15.418 hommes et 3.705 femmes) dans les départements suivants : Seine, 13.749 ; Nord, 1.430 ; Rhône, 1.180 dont 1.169 à Lyon ; Loire, 1.112 ; Seine-et-Oise, 365; Bouches-du-Rhône (Marseille), 359 ; Haute-Vienne (Limoges), 249 ; Isère (Vienne), 175 ; Nièvre (Nevers), 100 ; divers (12 départements), 494. Ces 19.123 chômeurs complets, secourus par les bureaux de bienfaisance, doivent s'ajouter aux 276.125 officiels secourus par les fonds de chômage. La semaine précédente, le nombre des bénéficiaires était de 17.753 ; d'où une augmentation pour la semaine, de 1.370.

Les caisses spéciales de chômage

Par ailleurs, le décret du 10 mars 1931 permet la création de caisses spéciales ayant pour objet d'allouer des allocations aux travailleurs en chômage partiel. A l'heure actuelle, 189 caisses de chômage partiel sont régulièrement constituées et 15.671 chômeurs partiels (11.322 hommes et 4.849 femmes) sont secourus par les caisses ci-après : Seine-Inférieure, 4.736 (47 caisses) ; Nord, 3.703 (25 caisses) ; Haut-Rhin, 2.603 ; Aisne, 1.198 dont 920 à Ursel et 432 à Saint-Quentin ; Allier, 1.129, dont 1.110 à Commentry ; Somme (Amiens), 785; Jura (Saint-Claude), 326 ; Loire, 321 ; Eure, 266 ; Ardennes, 262 ; Mayenne (Laval), 154 ; divers (6 caisses), 188. La semaine dernière on comptait 15.132 chômeurs partiels secourus.

En outre 9 caisses spéciales versent des secours à 3.852 dockers en chômage intermittent : Le Havre, 1,138 ; Marseille, 949 ; Rouen, 232 ; Bordeaux, 77 ; Nantes, 68 ; Saint-Nazaire, 57 ; Sangatte, 41.

Enfin, 12 caisses municipales fonctionnent et des allocations sont allouées à 625 marins du commerce en chômage complet par les caisses ci-après : Le Havre, 224 ; Dunkerque, 179 ; Saint-Nazaire, 107 ; Rouen, 82 ; Nantes, 33.

La main-d'œuvre étrangère

Ajoutons que, du 2 au 7 mai, il est entré en France 493 travailleurs étrangers (dont 401 pour l'agriculture) et il en est sorti 1.890.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France